



Rapport sur les activités législatives



Le Sénat

Les comités du Sénat ont été très actifs durant la période considérée. Le 13 février, **Jack Marshall**, président du Comité de l'agriculture, des pêches et des forêts, a déposé le rapport sur l'Établissement des prix des herbicides. Le Comité avait été autorisé par le Sénat à revoir et à mettre à jour son rapport précédent intitulé «Nos sols dégradés - Le Canada compromet son avenir.» Après l'audition de plusieurs témoins des groupes agricoles, des sociétés chimiques et du gouvernement, le Comité a conclu à l'insuffisance des méthodes actuelles d'enregistrement des herbicides. Le Comité recommande que l'homologation spécifique des herbicides soit modifiée et que la concurrence dans l'industrie des produits agrochimiques soit stimulée par l'adoption d'un régime de licences obligatoires et de redevances. Selon le Comité, une telle politique réduirait les frais des agriculteurs et permettrait aux petites sociétés de participer aux marchés des herbicides.

Le 10 mars, en réponse à l'annonce du gouvernement qu'il ne financerait plus le programme Katimavik, le sénateur Hébert a commencé dans le vestibule du Sénat, une grève de la faim qui a inquiété nombre de sénateurs à cause des dangers qu'elle présentait pour la santé de leur collègue. Le 26 mars, **Jacques Flynn** a proposé que le Sénat se forme en un comité rarement constitué, appelé le Comité des ordres et coutumes du Sénat et des privilèges du Parlement, pour examiner dans quelle mesure le comportement du sénateur Hébert allait à l'encontre des ordres, coutumes et privilèges du Sénat et de ses membres, collectivement et individuellement. **Royce Frith**, leader adjoint de l'Opposition, a répondu que les Libéraux de l'Opposition s'élevaient contre la motion, du fait que le geste du sénateur Hébert était

personnel et qu'il ne touchait donc en rien les dits ordres et coutumes du Sénat ou ses privilèges. La motion mise aux voix a été défaite par 39 voix contre 14. Le 31 mars, le sénateur Hébert a mis fin à sa grève de la faim lorsqu'un comité, composé de 16 hommes d'affaires éminents, a été institué pour recueillir les fonds nécessaires à la relance du programme Katimavik.

Le 19 février, **M. Léopold Langlois** a déposé le rapport du Comité des transports et des communications portant sur le transport des marchandises dangereuses. Après avoir recueilli les témoignages de nombreux hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux et de représentants des services d'incendie et de police, le Comité a conclu qu'il fallait améliorer les règlements actuels qui ne s'appliquaient pas à toutes les marchandises dangereuses et dont certaines parties avaient été jugées trop rudimentaires. Le comité a estimé qu'il reste encore à trouver une formule satisfaisante en ce qui a trait à la responsabilité financière de ceux qui manipulent, offrent de transporter ou transportent effectivement des marchandises dangereuses.

M. Paul Lafond a déposé, le 20 février, le rapport du Comité spécial sur la défense nationale portant sur le transport militaire aérien. Le Comité recommande, entre autres, l'institution immédiate d'un plan de mobilisation national. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'assurance que lui a donnée le ministre adjoint de la Défense nationale que ce plan, dont l'élaboration sera bientôt terminée, pourra sous peu être exposé à ses membres.

M. Arthur Tremblay a déposé, le 15 avril, le rapport du Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, concernant la production et la distribution d'un long métrage de l'Office national du film intitulé «The Kid who Couldn't Miss.» De nombreux sénateurs ont jugé que ce film mettait en doute l'intégrité et la réputation de Billy Bishop, l'un des plus célèbres anciens combattants et héros militaires canadiens. L'enquête avait été confiée au sous-comité des Affaires des anciens combattants,

présidé par **Jack Marshall**. Le sous-comité a conclu après étude que ce film constituait un récit partial et une dramatisation excessive des exploits et de la vie de Billy Bishop. Bien que l'ONF eût pleinement le droit de faire certaines réserves au sujet du dossier Bishop, on peut se demander s'il était dans l'intérêt public, comme il est stipulé dans la loi constituant l'ONF, de réaliser un film à partir de simples rumeurs. Le comité a donc recommandé à l'unanimité d'ajouter au film un avis disant qu'il s'agit d'un docu-drame qui allie des éléments de réalité et de fiction.

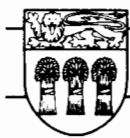
Gil Molgat a déposé trois importants rapports du Comité du règlement et de la procédure. Le 5 mars, le Comité a fait rapport de nouvelles règles de procédure touchant les opérations financières des comités sénatoriaux. Le 6 mai, il a déposé un rapport sur le message reçu de la Chambre des communes au sujet du Règlement. Le Comité s'est dit d'accord avec la Chambre pour former un comité mixte sur le Parlement, mais à condition qu'il se compose d'un nombre égal de députés et de sénateurs. Ce comité mixte aurait un caractère consultatif et s'occuperait de la bibliothèque du Parlement, du restaurant du Parlement et des autres services communs aux deux chambres. La Chambre des communes avait d'abord proposé que la composition de ce comité mixte soit proportionnelle au nombre des membres de chaque chambre.

Le 7 mai, le Comité du règlement a présenté son rapport sur la création d'un Registre des intérêts financiers des sénateurs. Il a conclu que l'établissement d'un tel registre équivaldrait à la création d'une nouvelle règle de procédure se rapportant aux conflits d'intérêts, à un moment où les considérations de politiques, sous-jacentes aux lois actuelles, manquent de clarté. Il recommande que toute la question des conflits d'intérêts, relativement aux parlementaires, fasse l'objet d'un nouvel examen.

Enfin, le 1^{er} mai, **Lowell Murray** a déposé le rapport final du Comité des banques et du commerce sur la réglementation des institutions

financières canadiennes, qui s'intitule «Vers une plus grande concurrence dans le secteur financier.» Le comité a fait un certain nombre de recommandations au sujet de la protection du consommateur et de la stabilité des institutions financières, y compris l'assurance-dépôts et les transactions des intéressés au sein d'un conglomérat, la promotion de la concurrence et l'élargissement des sources de crédit et des choix offerts aux consommateurs, et il a formulé des propositions au sujet des considérations fédérales-provinciales.

Gary O'Brien



Saskatchewan

La quatrième session de la vingtième législature, la plus longue depuis la création de l'Assemblée législative en 1905, fut prorogée le matin du 17 mars 1986. La cinquième session a été ouverte l'après-midi de cette même journée.

Le discours du Trône a porté longuement sur les problèmes qui affligent les agriculteurs de la Saskatchewan et sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour parer aux infestations par des insectes, aux intempéries et à la guerre commerciale à laquelle les États-Unis et la Communauté économique européenne se livrent sur le marché international, tactiques provoquées par les subventions à l'agriculture.

D'autres grandes priorités furent signalées dans le discours du Trône, notamment : la réduction du coût des intrants agricoles; l'amélioration du service téléphonique aux agglomérations rurales plus éloignées; l'aide à la petite entreprise; l'augmentation des fonds versés au réseau médico-hospitalier de la province; l'accroissement des occasions d'emploi (tout particulièrement à l'intention des jeunes de la province); la création de tout un éventail de mécanismes d'investissement qui permettront aux habitants de la province de participer à des entreprises risquées; l'ouverture de nouveaux débouchés à l'étranger pour les entreprises de la province; l'extension du rôle du tourisme dans la province; la présentation d'un nouveau projet de loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements

personnels; l'amorce d'une décentralisation partielle de la fonction publique provinciale; la participation du public à certaines sociétés de la couronne au moyen de l'émission d'obligations ou d'actions.

Les deux partis de l'opposition ont considéré que le discours du Trône était un prélude à la tenue d'élections générales provinciales au printemps et ils ont profité de leur adresse en réponse au discours pour révéler certains éléments de leur programme électoral. L'Opposition officielle a fait porter sa critique sur le bilan du gouvernement conservateur depuis 1982.

La mort de **Tommy Douglas** le 24 février 1986 a donné lieu à un débat solennel sur une proposition commémorant sa vie et tout particulièrement les dix-sept années qu'il a passées à l'Assemblée législative de la Saskatchewan.

Après avoir renoncé à son siège à Ottawa, en 1944, Tommy Douglas fut élu à l'Assemblée législative de la Saskatchewan cette même année et il devint alors premier ministre de la province, président du conseil exécutif et ministre de la Santé publique. En 1949, il abandonna le portefeuille de la Santé et il devint ministre de la Coopération et du Développement coopératif. Il renonça à son siège en 1961 pour accéder à la présidence du Nouveau Parti démocratique à l'échelle fédérale. Le reste de sa carrière politique se joua à la Chambre des communes à Ottawa.

Le 21 mars 1986, **Herb Swan** a présenté une déclaration à l'Assemblée législative sur les avis oraux, notamment sur les demandes orales d'interpellation. À cette date, le troisième parti avait fait oralement quelque cent cinquante demandes d'interpellation. Le président de l'Assemblée a jugé que la pratique des avis oraux avait toujours été admise par faveur et qu'elle ne faisait pas partie de la procédure des avis. Selon le président, la règle 38 du Règlement de l'Assemblée et l'article 395 de la Jurisprudence parlementaire de Beauchesne autorisaient le retranchement de la tactique obstructionniste du député, c'est-à-dire la présentation orale d'une foule de demandes répétitives d'interpellation; le député fut enjoint de déposer ses avis sur le bureau de l'Assemblée. Le président soutenait que la présentation de nombreux avis oraux constituait un abus de l'amabilité de l'Assemblée et qu'elle retardait inutilement le déroulement ordonné des travaux de l'Assemblée.

Le mercredi 26 mars 1986, le ministre des Finances, **Gary Lane**, a présenté

son premier budget, le cinquième du gouvernement. Cet exposé budgétaire a créé un précédent à l'Assemblée législative car c'était la première fois qu'un exposé budgétaire suivait immédiatement les adresses en réponse au discours du Trône et que la Chambre n'était pas saisie d'autres mesures législatives dans l'intervalle.

L'exposé budgétaire était un complément au discours du Trône car il précisait les mesures financières que le gouvernement prendra dans tous les secteurs d'activité économique et sociale de la province. Selon les estimations du gouvernement, les recettes se chiffreront à 3 201 409 000 \$ au cours de l'exercice de 1986-1987, tandis que les dépenses passeront à 3 660 555 000 \$, ce qui donnera un déficit provincial de 459 146 000 \$. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 1987, les dépenses budgétaires estimatives globales financées par le Trésor et le Fonds du patrimoine de la province sont ventilées comme suit : les services prévus dans les programmes - 30,8 %; les paiements à des particuliers ou pour leur compte - 15,7 %; la sécurité du revenu - 5,9 %; les subventions aux gouvernements locaux et à d'autres tierces parties - 43 %; les projets d'immobilisations et autres projets - 4,6 %. En conclusion à son exposé, le ministre des Finances a déclaré que les principaux indicateurs économiques de la Saskatchewan révélaient une relance de l'économie provinciale, laquelle créerait de nouveaux emplois.

Le chef de l'Opposition officielle, **A.E. Blakeney**, a affirmé que le déficit provincial prévu reflétait l'impuissance du gouvernement à bien administrer ses finances et que les crédits affectés aux programmes de création d'emplois et d'aide à l'agriculture étaient insuffisants.

La plupart des membres de l'Assemblée législative s'attendaient à ce que le premier ministre déclenche des élections lors de sa réunion de présentation qui eut lieu au début d'avril, mais la Chambre continue à s'occuper de ses affaires courantes habituelles. Le budget des dépenses a été présenté à l'Assemblée, les comités législatifs travaillent dur et l'Assemblée a été saisie de divers projets de loi émanant des deux côtés de la Chambre.

Le projet de loi n°27, qui est intitulé *An Act respecting The Institute of Chartered Accountants of Saskatchewan* et qui vise à abroger la loi dite *Chartered Accountants Act* ainsi que la loi dite *Certified Public Accountants Act*, fut présenté suite au rapport spécial du comité de la réglementation déposé à l'Assemblée législative en avril 1985. Le projet de loi s'inspire du modèle

proposé dans le rapport et il reflète la tendance nationale à la réorganisation des instituts de comptables agréés.

Le 24 février 1986, le député de Canora, **Lloyd Hampton**, et le député de Regina Nord-Ouest, **William Sveinson**, furent officiellement reconnus comme un troisième parti au sein de l'Assemblée législative. Depuis le 23 décembre 1985, les deux députés adressaient des pétitions au président de l'Assemblée, lui demandant de les reconnaître officiellement comme membres du *Western Canada Concept Party*. Le débat qui a suivi a porté sur un conflit à l'intérieur du WCCP entre le président et le leader qui ne s'entendaient pas sur l'accueil de MM. Hampton et Sveinson au sein du parti. Lors d'une réunion du parti qui eut lieu en février 1986, les délégués ont élu de nouveaux dirigeants qui ont déclaré sans ambages que les deux députés seraient accueillis au sein du WCCP. Comme aucun des nouveaux dirigeants du parti ne s'y opposait, le président de l'Assemblée législative, M. Swan, fut en mesure de reconnaître le troisième parti en conformité avec les critères établis dans le règlement, *The Legislative Assembly*, et la loi dite *Executive Council Act*.

Craig James



Chambre des communes

Entre le 1^{er} février et le 30 avril, la Chambre et les comités sont toujours très occupés. Les députés se sont penchés sur les prévisions budgétaires des ministères, sur le budget des dépenses, sur différents projets de loi et sur des rapports de comités. De nouvelles règles provisoires ont été adoptées au sujet de la limitation du temps de fonctionnement de la sonnerie d'appel, des nouveaux pouvoirs dévolus aux comités permanents, de la nouvelle procédure applicable aux mesures d'initiative parlementaire, de la nouvelle procédure applicable à l'étude de certaines nominations par décret ministériel, du pouvoir discrétionnaire et d'un certain nombre d'autres changements recommandés par le Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes.

Mesures d'initiative parlementaire

Le temps consacré à l'étude des mesures d'initiative parlementaire fait habituellement l'objet de peu de publicité. Les nouvelles règles adoptées ont toutefois suscité beaucoup d'intérêt. Même s'il faudra encore du temps pour en roder l'application, l'idée de mettre aux voix certains projets de loi et certaines motions d'initiative parlementaire a reçu un vaste appui.

En vertu du nouveau système, jusqu'à vingt questions seront retenues à la fin de chaque séance, puis classées par ordre de priorité. Le nouveau Comité permanent des affaires émanant des députés, présidé par **Bill Kempling**, désignera ensuite six de ces questions comme pouvant être portées aux voix. Il convoquera par la suite les députés dont les projets de loi ou les motions auront été retenus afin de leur donner la chance de convaincre les membres du comité de l'utilité de leur initiative. Une fois qu'il aura entendu ces instances, le Comité décidera des questions qui vont être portées aux voix. Le premier projet de loi ainsi désigné fut celui présenté par **Jim Fulton** pour réaffirmer les revendications du Canada à l'égard de l'enclave de l'Alaska. Certains députés furent déçus de constater que le projet de loi parrainé par **Bill Domm** pour réclamer le rétablissement de la peine de mort n'avait pas été retenu. Quoi qu'il en soit, cette nouvelle procédure satisfait en partie aux préoccupations du Comité sur la réforme concernant la nécessité de faire participer davantage les députés au choix des questions étudiées en Chambre.

Avant que la nouvelle procédure ne soit adoptée, et peut-être en prévision de ce changement, la Chambre a adopté un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par **Paul McCrossan**. Ce projet de loi vise à obliger le gouvernement à rendre périodiquement compte de ses engagements financiers en matière de pensions de vieillesse, conformément aux recommandations du vérificateur général et du Comité spécial sur la réforme des pensions.

Budget

Le budget du 26 février présenté par le ministre des Finances, **Michael Wilson**, a été déposé tout juste trois semaines après que le dollar canadien eut atteint son niveau le plus bas par rapport au dollar américain, soit 69,24 cents. Cela a eu pour effet d'alimenter considérablement les spéculations au sujet du budget, dont l'objectif consistait à réduire le déficit en

augmentant les taxes et en réduisant les dépenses. Parmi les mesures annoncées, notons l'imposition d'une surtaxe de 3 p. 100 applicable à l'impôt sur le revenu des particuliers et l'augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale. La taxe et les droits d'accise sur l'alcool ont été augmentés de 4 p. 100, tandis que ceux imposés sur les produits du tabac se sont accrus de 6 p. 100.

Du côté des dépenses, M. Wilson a promis que le gouvernement allait systématiquement réduire ses dépenses, et qu'il allait restreindre son aide à l'étranger. Il a affirmé que le gouvernement n'était pas prêt à mettre un terme aux programmes sociaux, mais que dans le prochain budget, il allait proposer des mesures pour réformer le système des dépenses en matière sociale.

Les porte-parole de l'opposition, **Raymond Garneau** pour les Libéraux et **Nelson Riis** pour le NPD, ont critiqué le budget en affirmant que celui-ci aurait pour effet de réduire l'impôt des sociétés tout en augmentant le fardeau fiscal des particuliers. Ils ont dit aussi douter de la pertinence des prévisions du ministre des Finances au sujet de la croissance économique réelle, du taux de chômage et du taux d'inflation pour la prochaine année.

Activités des comités

Les comités permanents se sont surtout penchés sur le budget des dépenses, même si par ailleurs un certain nombre de rapports intéressants ont été déposés. Par exemple, le Comité permanent de la gestion et des services aux députés, présidé par **Marcel Prud'homme**, a présenté un rapport au sujet de l'établissement d'un registre des intérêts des députés. Après avoir examiné les lignes directrices actuelles, le Règlement de la Chambre et les textes législatifs pertinents, le comité a conclu que l'établissement d'un registre des intérêts des députés, tel que prévu dans l'ordre de renvoi, n'est pas justifié, et que les lignes directrices actuelles concernant les conflits d'intérêts sont suffisantes. Il a conclu que l'établissement d'un registre n'aurait guère d'effets, si ce n'est de permettre des ingérences dans la vie privée des députés.

Lorsqu'un nouveau système est adopté, il faut un certain temps avant de le roder et d'établir des précédents. Cela est certainement vrai du nouveau fonctionnement des comités permanents. Par exemple, le président du Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, **Albert Cooper**, a été invité par certains membres du comité à instituer une

enquête au sujet des allégations de conflits d'intérêts formulées à l'endroit de **Sinclair Stevens**. M. Cooper a jugé que le droit du comité à instituer des enquêtes de sa propre initiative ne s'appliquait pas aux questions d'immunité, dont la responsabilité incombe à l'ensemble de la Chambre.

Profitant des nouvelles dispositions, le Comité permanent des communications et de la culture s'est penché sur une nomination. Le président, **Gabriel Fontaine**, a indiqué que les députés ne devaient pas s'informer de l'affiliation politique des candidats nommés. Il leur a demandé de limiter leurs questions aux considérations relatives à la compétence et aux titres des candidats. Cette décision n'a pas eu l'heur de plaire aux membres du comité appartenant à l'Opposition.

L'établissement du nouveau système de fonctionnement des comités permanents a pour but de réduire la nécessité de créer des comités spéciaux comme cela s'est fait à profusion ces dernières années. Il semble qu'il ne sera pas aussi simple que prévu d'atteindre cet objectif. Par exemple, malgré l'existence du nouveau système de fonctionnement des comités permanents, au moins un comité spécial a été créé, sous la présidence d'**Arnold Malone**, pour se pencher sur l'établissement des prix du blé canadien. Avec les différents comités spéciaux créés avant que les dispositions actuelles n'entrent en vigueur, les sous-comités comme ceux sur l'industrie du tabac, présidé par **Harry Brightwell**, et sur la voie maritime du Saint-Laurent, présidé par **Joe Reid**, ainsi que la dizaine de comités législatifs, il arrive que certains députés doivent assister à plus de réunions qu'il ne leur est humainement possible de faire.

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques, présidé par **Don Blenkarn**, a été l'un des nouveaux comités les plus actifs. Il a notamment entrepris une enquête sur le projet de prise de contrôle de Genstar Financial Company par Imasco Ltd. Les conclusions unanimes de son rapport qui a été débattu pendant une journée à la Chambre, ont été plus ou moins reprises dans la déclaration subséquente faite par le ministre d'État aux Finances à ce sujet. Même si les méthodes utilisées, notamment l'enregistrement des témoignages sous serment, ont été peu orthodoxes, le Comité a quand même respecté l'esprit du rapport McGrath qui préconise une plus grande participation des législateurs et des comités au mécanisme parlementaire.

Gary Levy



Québec

L'Assemblée nationale a adopté un budget de 28,7 milliards de dollars pour l'exercice 1986-1987 en dépit de compressions budgétaires qui dépassent un milliard. Plus de la moitié du budget est alloué aux affaires sociales et à l'éducation.

Dans son premier véritable discours du budget, le 1^{er} mai 1986, le ministre des finances, **M. Gérard Lévesque**, a annoncé que le déficit budgétaire serait de 2,9 milliards de dollars et qu'il n'y aurait pas d'augmentation des impôts des particuliers ni des taxes directes. Le déficit prévu est inférieur de 257 millions de dollars à celui de l'an dernier. En dix ans, c'est la première fois que le solde des opérations courantes sera en équilibre.

Une surtaxe de 250 millions de dollars est imposée aux entreprises pour compenser la perte d'une somme équivalente du gouvernement fédéral. La tarification de certains services et une taxe sur le mazout et le gaz constituent d'autres mesures pour assurer cet équilibre.

Les programmes gouvernementaux ne comportent pas de nouveaux services sauf les crédits additionnels déjà annoncés pour les salles d'urgence et les centres hospitaliers. Les principales mesures annoncées par le ministre sont les suivantes :

– *fiscalité des entreprises* : déduction supplémentaire pour les employés qui souscrivent à un REA de leur employeur; exonération d'impôt pour les nouvelles entreprises; harmonisation avec Ottawa concernant l'exemption des gains de capital; abolition du second volet du programme d'accès à la Bourse; resserrement du Régime d'épargne-action.

– le gouvernement révoit des *revenus* de 175 millions de dollars provenant de la vente d'actifs de certaines sociétés d'État. Des compressions additionnelles de 400 millions auront lieu en 1987, dont 75 millions affectant l'exercice en cours. Trois surtaxes aux entreprises sont entrées en vigueur à minuit pour compenser le manque à gagner du Québec au chapitre des paiements de transfert fédéraux. M. Lévesque espère que ces surtaxes seront temporaires et qu'Ottawa comprendra finalement le bon sens. En revanche, la para-fiscalité est adoucie à la Commission des normes du travail dès cette année, et le sera l'an prochain à la CSST.

– *réforme de la comptabilité* : liquidation de ce que le ministre des Finances appelle les hypothèques de l'administration péquiste, par les mesures suivantes :

réabsorption sur cinq ans des déficits de 260 millions de dollars accumulés par les hôpitaux; radiation de centaines de millions en créances irrécouvrables; budgétisation des pertes des sociétés d'État; réforme des conventions comptables.

– *tarification des services gouvernementaux* : une augmentation de 75 millions de dollars est prévue à ce titre, répartie en objectifs qui seront approuvés par le Conseil des ministres. Les détails seront dévoilés au fur et à mesure par les ministres eux-mêmes.

La Régie de l'assurance automobile remboursera 40 millions de dollars au gouvernement au titre des services médicaux. Au total, cette année, cette portion sera de 100 millions de dollars, dont 60 millions récurrents.

– *diminution des déductions fiscales* : les déductions de 1 000 \$ pour revenus d'intérêt ou de dividendes, et de 1 000 \$ pour revenus de retraite, sont réduites à 500 \$, sauf pour les retraités. De plus, l'allocation de disponibilité pour les enfants de moins de 6 ans sera révisée.

– les taxes ascenseurs sur l'essence et le tabac sont remplacées par des taxes spécifiques. Mais pour les deux, les taux actuels restent en vigueur.

– abolition de l'exemption de la taxe de vente de 9 % sur l'huile à chauffage et le gaz naturel, sauf pour l'industrie.

Dans ses critiques préliminaires, le député péquiste de Lévis, **M. Jean Garon**, a fait valoir que, loin d'être abolie, la taxe ascenseur sur l'essence reste à 37,5 %, au lieu de 30 %, ce qui donne des recettes supplémentaires de 220 millions de dollars au gouvernement.

De plus, l'exemption sur les gains de capital favorise les riches et les spéculateurs, tandis que plusieurs mesures pénalisent les gagne-petit. Le gouvernement se targue de mettre fin au camouflage en modifiant les pratiques comptables, ajoutait M. Garon, mais il récupère de la sorte 106 millions de plus. Drôle de camouflage que celui du gouvernement péquiste, qui tourne à l'avantage des Libéraux, ironise l'ancien ministre. Pire, le gouvernement augmente des crédits que le Trésor avait diminués pour les régions, mais il les laisse à un niveau moins élevé que ce qu'ils étaient l'an dernier; c'est le cas pour le réseau routier et pour le Fonds de développement régional.

De plus, ce que M. Bourassa appelait la pire crise financière du Québec lui permet de faire main basse sur les réserves de la Régie de l'assurance automobile et de la Commission des normes du travail, après celles de Loto Québec et de Soquia. Il vide la caisse après quoi il se plaint que les sociétés d'État manquent

de capitaux, de conclure la critique financière de l'opposition.

M. Garon avait noté que le gouvernement prévoyait ne créer que 62 000 emplois cette année, soit 22 000 de moins que l'an dernier et qu'il y a deux ans. Il souhaitait que les débats sur les choix budgétaires et fiscaux se fassent au grand jour, sur la place publique.

Selon les estimations de dépenses déposées par M. Lévesque le 25 mars 1986, le Québec entend répartir la somme de la façon suivante : mission économique, 3,3 milliards de dollars; mission éducative et culturelle 8,2 milliards; mission sociale 11,1 milliards et mission gouvernementale et administrative 5,9 milliards.

Lors d'une conférence de presse, qui a suivi le dépôt des crédits, le ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor, M. Paul Gobeil, a souligné que ces crédits impliquaient des compressions budgétaires de l'ordre de 1 010 millions de dollars. De plus le gouvernement a l'intention, en cours d'année, de gérer les différents secteurs en se limitant aux projets et aux programmes prioritaires et en respectant les engagements déjà pris. La gestion rigoureuse des crédits de 1986-1987 devrait générer des crédits périmés nets d'au moins 175 millions de dollars.

Yvon Thériault



La deuxième session de la vingt-sixième législature a repris le 13 mars 1986. Divers rapports de comités furent présentés et l'Assemblée législative a étudié en troisième lecture un projet de loi créant un nouvel ensemble de statuts révisés du Yukon. Après la sanction royale de ce projet de loi, la deuxième session fut prorogée.

L'ouverture de la troisième session eut lieu une heure plus tard et le Commissaire, **Doug Bell**, lut le discours du Trône. Le discours portait sur l'orientation économique du gouvernement et sur les moyens qu'il compte prendre pour faire face aux problèmes économiques immédiats qui affligent le Yukon :

«Notre gouvernement tente de prévenir les difficultés économiques et de combler les écarts régionaux et sociaux à l'intérieur du territoire en conviant les habitants du Yukon à participer davantage à la vie économique du territoire. A cette fin, nous appuierons

l'évolution des administrations locales au moyen d'une stratégie territoriale de formation professionnelle, d'un programme d'action positive et d'une politique d'embauche qui favorise les habitants du Yukon. Le gouvernement travaille à l'élaboration d'une stratégie territoriale de développement dans le cadre de laquelle tous les secteurs de l'économie participeront à la création d'un plan à long terme qui guidera le développement économique du Yukon jusqu'au début du XXI^e siècle. Cette stratégie sera axée sur l'autonomie politique et économique accrue du Yukon. Ainsi, nous devons favoriser la transformation de nos ressources naturelles en produits finis au Yukon même ainsi qu'une plus grande utilisation de la main-d'oeuvre du territoire pour assurer la prestation des services locaux. De plus, nous devons collaborer avec nos communautés pour les aider à répondre à leurs propres besoins économiques.»

Le 18 mars, le ministre des Finances et leader parlementaire du gouvernement, **Tony Penikett**, a présenté le budget de fonctionnement et d'entretien pour l'exercice de 1986-1987. (Au Yukon, le budget des immobilisations est présenté à la séance de l'automne de l'Assemblée législative. Cette façon de procéder donne au gouvernement et au secteur privé le temps de planifier et elle permet de profiter pleinement de la courte saison de construction dans le territoire). Le budget de fonctionnement et d'entretien de 1986-1987 prévoyait des dépenses de 171 millions de dollars, soit une hausse de 6,8 % par rapport à l'exercice précédent. Les thèmes du discours du Trône furent développés dans l'exposé budgétaire. De nouveaux crédits furent affectés à l'élaboration d'une stratégie territoriale de développement économique, à des programmes destinés à stimuler encore plus le développement économique, à l'accroissement de la publicité touristique et à la création d'une direction de l'agriculture distincte afin de favoriser le développement agricole du Yukon.

Le ministre des Finances a également annoncé que le gouvernement déposerait un projet de loi visant à éliminer les primes d'assurance-santé d'ici le 1^{er} avril 1987. Il a aussi dévoilé un nouveau programme de soins à domicile qui prévoit la prestation intégrée de certains services tels que les soins infirmiers et médicaux, les services sociaux et l'ergothérapie à l'intention des personnes qui ont besoin d'aide dans leur vie quotidienne.

Dans son exposé budgétaire, M. Penikett a fait savoir qu'il présenterait des modifications aux lois dites *Liquor*

Tax Act et *Tobacco Tax Act* dans le but de majorer les taxes sur les boissons alcooliques, les cigarettes et les cigares.

Le chef de l'Opposition officielle, **Willard Phelps**, a critiqué l'orientation du gouvernement : Tout comme bon nombre d'habitants du Yukon, nous nous demandons où le gouvernement trouvera l'argent nécessaire pour abolir les primes d'assurance-santé et quel sera le déficit dans les années à venir par suite des énormes dépenses du présent gouvernement, dépenses qui impliquent une hausse des impôts ou que le gouvernement hypothèque encore davantage notre avenir et l'avenir de nos enfants.

Le chef du parti libéral, **Roger Coles**, a appuyé le budget dans son ensemble, mais il a formulé une mise en garde quant à l'appui de son parti dans l'avenir : En conclusion, je préviens le gouvernement que la prochaine fois qu'il déposera un budget devant cette Chambre, il devra nous présenter des résultats concrets et non seulement une suite de prévisions. Nous devons atteindre un but. Les habitants du Yukon veulent des résultats. Les paroles et les idées sont très bien, mais les actes sont plus éloquentes.

Le 7 mai, dix-sept projets de loi avaient été présentés. Six d'entre eux étaient reliés au budget et les autres étaient peu controversés.

L'Assemblée législative du Yukon est particulière quant au nombre de motions émanant des députés qu'elle peut étudier au cours de chaque session. Les mercredis après-midi sont consacrés à ces motions et, au 7 mai, la Chambre avait été saisie de trente-sept motions d'initiative parlementaire dont trente et une furent mises aux voix et six furent rayées du Feuilleton car elles avaient été mises en délibération deux fois et n'étaient pas allées plus loin. Au total, vingt-cinq motions furent adoptées (quatre dans leur forme modifiée) et six furent rejetées. Les députés du parti ministériel ont eu un peu plus de succès que leurs homologues de l'opposition : neuf des dix mesures qu'ils ont proposées furent adoptées. Quant à leur dixième motion, le président de l'Assemblée a ordonné qu'elle soit rayée du Feuilleton parce que la Chambre avait déjà été saisie d'une mesure semblable. Bien que les députés de l'opposition n'aient pas eu autant de succès, ils ont réussi à faire adopter seize des vingt et une motions qu'ils ont présentées.

Les motions portaient sur des sujets très divers. Par la plus étroite des marges, la Chambre a adopté une motion déclarant que l'Assemblée législative du Yukon s'opposait à la mise à l'essai des missiles Cruise à l'intérieur ou à proximité du Yukon.

Elle a rejeté une motion visant l'indication des parcours en milles et en kilomètres sur les panneaux routiers. Elle a voté son appui aux trappeurs du Yukon et de l'ensemble du Canada dans leur lutte pour leur survie contre un lobby puissant et inhumain, à savoir le lobby anti-fourrures. La Chambre a aussi entériné une motion demandant que le gouvernement fédéral cède ses pouvoirs en matière de pêche en eau douce au gouvernement territorial. Par ailleurs, elle a rejeté la demande d'une enquête indépendante sur le système judiciaire du Yukon.

Le 8 mai, l'Assemblée législative entreprenait la trente et unième journée de sa séance du printemps. On s'attendait à ce qu'elle termine ses travaux dans deux à quatre semaines.

Épilogue - L'assujettissement du droit de vote à la résidence

Dans un compte rendu précédent sur l'activité législative (printemps de 1986), nous avons signalé que le gouvernement du Yukon en appelait d'une décision du juge Maddison de la Cour suprême du Yukon, qui avait jugé qu'il était contraire à l'article 3 de la Charte canadienne des droits et libertés d'assujettir le droit de vote au Yukon à une résidence d'un an.

La Cour d'appel du Yukon a entendu la cause le 18 mars 1986 et elle a rendu son jugement le même jour. Elle a infirmé le jugement de la Cour suprême du Yukon et, par conséquent, la résidence d'un an est de nouveau nécessaire pour voter au Yukon. Le point capital de la décision, dans les mots du juge en chef Nemetz, était le suivant : À mon avis, une courte période d'admissibilité constitue une restriction raisonnable car elle est prescrite aux termes de la loi et on peut prouver qu'elle est justifiée dans une société libre et démocratique.

Patrick L. Michael



Ontario

Les neuf semaines qui se sont écoulées entre la première et la deuxième session de l'Assemblée législative ont été parmi les plus mouvementées que les comités aient connues, puisque huit sur neuf des comités permanents et deux sur quatre des comités spéciaux se sont réunis durant ce temps.

Activité des comités

Le Comité permanent sur l'administration de la justice, présidé par **Andrew Brandt**, a poursuivi l'étude du projet de loi 7, qui modifie certaines lois de l'Ontario pour les rendre conformes à l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés. Le Comité a entendu un grand nombre de témoins au sujet de l'abrogation proposée du paragraphe 19(2) du Code des droits de la personne. Cette proposition mettrait fin à la ségrégation sexuelle dans le domaine du sport. Le Comité a également reçu des mémoires au sujet d'un autre article du Code des droits de la personne, qui autorise l'affectation d'appartements à l'usage exclusif de personnes adultes. Certains ont également manifesté leur inquiétude à l'égard de l'absence de droits reconnus aux malades mentaux et de la discrimination fondée sur la préférence sexuelle.

Le Comité permanent des affaires du gouvernement, présidé par **George McCague**, a étudié, suite à une pétition de renvoi signée par vingt députés, le rapport annuel de l'Institut ontarien d'études sur l'éducation. Le travail du Comité faisait suite à la déclaration faite par le trésorier **Robert Nixon**, dans l'exposé budgétaire de 1985, que l'Institut serait transféré à l'Université de Toronto pour supprimer le double emploi dans le secteur public.

Le Comité des affaires du gouvernement a aussi étudié le projet de loi 75 modifiant la *Loi sur l'éducation*. Cette mesure législative vise à réglementer l'enseignement de la langue seconde dans les régions à majorité anglophone ou francophone.

Le Comité permanent des services aux députés, présidé par **Bud Gregory**, a étudié la question des allocations accordées aux bureaux de circonscription et les dispositions concernant les déplacements par avion dans la circonscription électorale du député. Il a aussi été saisi par la Chambre d'une question spéciale touchant la prestation de services de traduction simultanée à la Chambre même et dans ses comités.

Le Comité permanent sur l'Ombudsman s'est réuni durant plusieurs semaines en février et avril. Présidé par **Ron McNeil**, le Comité a revu les dispositions administratives et financières du bureau de l'Ombudsman. En avril, le Comité a déposé auprès du greffier ses treizième et quatorzième rapports. Le treizième rapport porte surtout sur l'étude que le Comité a faite du douzième rapport de l'Ombudsman et sur l'opinion qu'il a exprimée, voulant que ce soit ce

Comité, plutôt que le Comité permanent des questions de procédure (dénommé maintenant le Comité permanent de l'Assemblée législative), qui soit chargé, en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de revoir toutes les dispositions législatives provinciales portant sur la confidentialité et d'entreprendre une révision détaillée de la loi dans les trois ans après son entrée en vigueur.

Le Comité permanent des questions de procédure et des organismes, conseils et commissions, présidé par **Michael Breugh**, a poursuivi ses audiences sur les nominations dans le secteur public. Il a rencontré des représentants du Centre for Disease Control d'Atlanta (Géorgie) pour discuter de la liberté d'information et des effets de la loi sur la protection de la vie privée sur la recherche médicale et les dossiers médicaux. Le Comité s'est réuni également à Austin (Texas) avec les représentants de l'État et de l'Assemblée législative du Texas pour discuter de l'homologation par le Sénat de la procédure de nomination et de la loi sur la liberté d'information. À Austin, le Comité a assisté aux réunions de l'Assemblée sur la législature organisées par la National Conference of State Legislatures. De retour à Toronto, le Comité a ouvert ses audiences publiques sur le projet de loi 34, *Loi prévoyant la liberté d'information et la protection de la vie privée*. Ces audiences publiques devraient se poursuivre jusqu'à la fin de juin.

Le Comité permanent des comptes publics, présidé par **Michael Harris**, a adopté une motion demandant au premier ministre de charger une tierce partie d'évaluer les quatre soumissions présentées pour la construction d'un stade couvert. Le comité a de plus poursuivi l'examen de divers chapitres du rapport annuel du vérificateur de la province.

En décembre 1985, le rapport annuel du ministre des Transports et Communications a été déféré au Comité des comptes publics à la demande de vingt députés. Le Comité s'est servi du rapport annuel pour étudier la proposition de vendre la Société de développement du transport urbain.

Le Comité permanent des ressources et du développement, présidé par **Floyd Laughren**, a tenu des audiences publiques en février, mars et avril sur le projet de loi 65, *Loi modifiant la Loi sur les relations de travail*. Cette mesure législative prévoit le règlement par arbitrage des questions litigieuses qui font obstacle à la signature d'une première convention collective. Il a ensuite modifié le projet de loi et en a fait rapport à la Chambre, où la mesure

législative doit être débattue en troisième lecture.

Le Comité permanent sur le développement social a continué d'être le plus occupé de tous les comités, étudiant durant toute l'intersession trois projets de loi controversés. Ce comité, présidé par **Richard Johnston**, a tenu au début de l'intersession, des audiences publiques sur les projets de loi 54 et 55. Ces mesures législatives réglementent le prix des médicaments prescrits. En mars, après que les partis eurent déposé les amendements qu'ils proposaient, cinq groupes importants ont été autorisés à revenir formuler leurs observations finales au sujet de ces projets de loi. L'étude, article par article, de ces deux projets de loi a commencé à la mi-avril et s'est terminée tôt après l'ouverture de la deuxième session. Il a été fait rapport de ces projets de loi modifiés à la Chambre, qui les a renvoyés ensuite au comité plénier pour une étude plus approfondie.

En mars, le comité a tenu des audiences publiques sur le projet de loi 94. Cette mesure législative réglemente le prix des services fournis en vertu du Régime d'assurance-santé de l'Ontario. Le Comité spécial des affaires économiques, présidé par **David Cooke** (Kitchener), s'est réuni brièvement pour poursuivre l'étude du libre-échange avec les États-Unis et de ses répercussions sur l'Ontario. Le comité devrait déposer son rapport final sur cette question au début de juillet.

Le Comité spécial de l'énergie s'est réuni au cours des mois de mars et avril pour recueillir les témoignages de groupes ou de sociétés comme Hydro-Ontario, Natural Resources Defence Council, Synergic Resources Corporation, Lawrence Berkeley Laboratory, Consumers Gas, Ontario Energy Board, Ontario Natural Gas Association et l'Association nucléaire canadienne. Sous la présidence de **Philip Andrewes**, le comité étudie actuellement l'offre et la demande d'électricité en Ontario et présentera son rapport final à la chambre à la fin du mois de mai.

Deuxième session

Le 22 avril, dans le premier discours du Trône à être prononcé par un gouvernement libéral depuis 43 ans, le lieutenant-gouverneur, **Lincoln Alexander**, a déclaré que le gouvernement accordera une attention particulière aux obstacles que l'Ontario devra surmonter pour exploiter pleinement son potentiel et jouer sur la scène mondiale le rôle qui lui revient en tant que société entrant de plain-pied dans le XXI^e siècle.

Pour atteindre ce but, le gouvernement créera un conseil du premier ministre, présidé par le premier ministre, **David Peterson**, et composé de quelques ministres du Cabinet, de chefs d'entreprise, de chefs syndicaux et d'éducateurs du secteur postsecondaire. Ce conseil administrera pendant dix ans un Fonds de technologie spécial d'un milliard de dollars pour financer et promouvoir la recherche scientifique et technologique dans le secteur privé et dans les maisons d'enseignement postsecondaire. L'une des premières tâches de ce conseil consistera à doter les universités de l'Ontario de chaires prestigieuses en science et en administration. Il ouvrira également un centre de technologie de l'information pour renseigner davantage le public sur ce secteur d'activité et aider l'industrie ontarienne de la technologie de l'information à mettre au point de nouveaux produits.

Le discours du Trône comprenait également des mesures d'encouragement destinées à stimuler la création de divers régimes d'accession à la propriété d'actions, l'envoi, dans les pays en bordure du Pacifique, d'une importante mission gouvernementale dirigée par le premier ministre; la nomination d'un agent général à Tokyo; l'ouverture d'un bureau commercial à Séoul; d'un centre culturel, technologique et scientifique en Chine; et l'institution de programmes d'échange de diplômés universitaires avec les pays en bordure du Pacifique. Le gouvernement améliorera aussi les programmes visant à aider financièrement et commercialement les agriculteurs de l'Ontario; il accordera la priorité à une stratégie touristique spécialement conçue en fonction des besoins du nord et de l'est de la province; il augmentera les fonds destinés à TVOntario en vue d'une plus grande diffusion d'émissions éducatives surtout à caractère scientifique; il inaugurerà dans le nord de l'Ontario, une école secondaire de science et de technologie et, enfin, il offrira des programmes pour appuyer la formation et le perfectionnement professionnels.

Des mesures seront prises également dans le domaine de la santé, notamment l'affectation de nouvelles ressources au traitement et aux soins des cancéreux, l'appui aux programmes permettant aux citoyens du troisième âge de vivre en toute indépendance chez eux et dans leur collectivité, et aussi de réduire la demande de soins infirmiers et de lits d'hôpital; la création de cliniques régionales de gériatrie dans certains hôpitaux; la création d'un département

multidisciplinaire de gériatrie dans une université de l'Ontario; la multiplication des services et activités récréatives pour les personnes âgées et, enfin, la revue du régime d'assistance sociale de l'Ontario.

Le gouvernement s'est engagé à améliorer la *Loi sur les dépenses électorales*, à charger un comité législatif d'étudier le processus budgétaire et de lui faire rapport sur les conditions financières et économiques de la province dans le cadre du processus budgétaire de 1987; à élargir les programmes d'aide aux victimes d'actes criminels et de sévices corporels et à mettre à jour les lois sur la protection du consommateur.

En réponse au discours du Trône, le chef de l'Opposition, **Larry Grossman**, a dit que le programme du gouvernement était si mince et si dépourvu d'orientation qu'après un an de pouvoir le public pouvait à juste raison s'interroger sur les objectifs du nouveau gouvernement. M. Grossman a poursuivi en disant que le discours du Trône ne proposait aucune approche ou idée nouvelle et qu'au lieu de promesses formelles et de choses précises, il était rempli de termes aussi creux que travailleur intellectuel, calibre mondial et excellence.

M. Grossman a passé en revue bon nombre des initiatives et programmes exposés dans le discours du Trône. Il les a qualifiés de rapiécages d'anciens programmes mis sur pied par le gouvernement progressiste conservateur précédent (par exemple le BILD, Enterprise Ontario, AgriNorth, Break the Silence, etc.) et de propositions faites par les candidats à la direction du parti progressiste conservateur ontarien. Selon lui, le discours ne cherchait pas à cerner la réalité ni les véritables problèmes de l'heure. Dénonçant l'échec du discours du Trône à s'attaquer aux problèmes les plus graves de la province (la crise persistante du chômage, le besoin criant de logements à prix abordable, la préservation des secteurs de la santé, du bien-être et de l'éducation en Ontario, le soutien des hôpitaux, des garderies, des services pour personnes âgées et des institutions d'enseignement postsecondaire ainsi que les difficultés que connaissent les agriculteurs) et le manque d'initiative, de direction et de politique nécessaires pour résoudre ces problèmes, le chef de l'Opposition a proposé un amendement à la motion d'adresse en réponse au discours du Trône afin que, pour toutes ces raisons, la Chambre exprime son manque de confiance dans le gouvernement.

Le chef du Nouveau Parti démocratique, **Bob Rae**, a affirmé qu'il

était important de ne pas détourner l'attention des députés du véritable programme législatif prévu pour le printemps. Ce programme, de dire M. Rae, comprendra des mesures législatives découlant de l'accord négocié entre Libéraux et Néo-démocrates en mai 1985. M. Rae s'est dit stupéfait de constater que le discours du Trône, dont la première partie traitait de l'économie et de la position du gouvernement en regard de la conjoncture actuelle, n'a nullement évoqué la question du libre-échange. Selon lui, la concurrence internationale en tant qu'objectif ne réglera pas les problèmes des provinces. Une économie productive, a-t-il précisé, doit être axée sur la justice autant que sur l'efficacité.

Nouveau Règlement

Le 28 avril, la Chambre a modifié son Règlement. Les changements apportés sont le fruit de cinq ans de travail et de plusieurs rapports présentés par le Comité permanent des questions de procédure et des organismes, conseils et commissions. Ils couronnent aussi plusieurs mois de négociation entre les leaders à la Chambre et les whips des trois partis. Le nouveau Règlement sera mis en vigueur du 19 avril au 18 décembre 1986, à moins qu'il ne soit prorogé ou adopté définitivement par la Chambre. Aux termes des nouveaux articles, les séances de l'assemblée auront lieu entre 14 heures et 18 h 30 les lundis, mardis, mercredis et jeudis, et une séance est prévue le jeudi de 10 heures à midi pour les affaires émanant des députés. La Chambre ne se réunira pas le vendredi. Le nombre d'heures de travail ne changera pas, mais les

séances du soir seront supprimées pour permettre aux députés de consacrer plus de temps à leur circonscription. La sonnerie retentira pendant cinq minutes au lieu de quatre pour les besoins du quorum, et elle s'arrêtera avant l'expiration des cinq minutes si le quorum est atteint.

En outre, les nouveaux articles réservent une période de dix minutes aux députés, au début des travaux de la journée. Les députés, mis à part les chefs de partis et les ministres de la Couronne, pourront alors intervenir pendant quatre-vingt-dix secondes pour prendre la parole. La parole sera donnée d'abord aux députés de l'Opposition officielle, puis aux représentants du Nouveau Parti démocratique et enfin, à ceux du parti gouvernemental. Les déclarations ministérielles seront limitées à vingt minutes, après quoi un ou plusieurs représentants de chaque parti d'opposition reconnu pourront intervenir pendant cinq minutes.

À la demande d'un comité, le gouvernement devra, dans les 120 jours, déposer une réponse exhaustive au rapport de ce comité. Les rapports qui doivent être déposés chaque année sont toujours censés être renvoyés aux comités permanents compétents. Les dispositions relatives aux débats d'urgence ont été modifiées pour dégager le président de l'obligation de prendre une décision politique quand il s'agit de savoir si une question est assez importante et urgente pour être étudiée immédiatement. Cette décision revient maintenant à la Chambre. Il ne sera plus désormais nécessaire d'appuyer les motions sauf celles qui ont trait à la nomination du président, à l'adresse en réponse au discours du Trône et au budget. Les articles visant les projets de loi d'intérêt privé précisent maintenant certaines

procédures et exigent le dépôt d'un condensé de documentation avant qu'un projet de loi ne soit lu pour la première fois. Lorsqu'un projet de loi d'intérêt privé modifie directement ou indirectement un article d'une loi actuelle d'intérêt privé, il faudra que cet article soit intégralement reformulé dans le projet de loi en question. L'étude de certaines rubriques à l'ordre du jour pourra désormais être suivie d'une période de discussion et de questions de dix minutes.

Bon nombre d'articles relatifs aux comités de la Chambre ont également été adoptés. La plupart de ces nouvelles dispositions codifient des procédures utilisées par les comités depuis un certain temps. Le mandat de chaque comité permanent figure aussi dans le nouveau Règlement. Un nouveau comité des organismes gouvernementaux a été chargé d'examiner le fonctionnement de tous les organismes, conseils et commissions du gouvernement de l'Ontario. Cette tâche incombait auparavant au Comité permanent des questions de procédure et des organismes, conseils et commissions, qui a été aboli, ainsi qu'au Comité des services aux députés. Un nouveau comité, le Comité permanent de l'Assemblée législative, a été chargé de réviser les articles du Règlement touchant les procédures et l'administration des services et des installations de la Chambre ainsi que du système de télédiffusion. Un autre nouveau comité, le Comité permanent des finances et des questions économiques est chargé d'étudier les politiques fiscales et économiques de la province et il devrait tenir des audiences préalablement au dépôt du budget au cours de l'automne.

Smirle Forsyth

Collaborateurs à ce numéro

Craig James est greffier adjoint de l'Assemblée législative de la Saskatchewan.

Patrick L. Michael est greffier de l'Assemblée législative du Yukon.

Gary O'Brien est directeur de la Direction des comités du Sénat.

Yvon Thériault est à l'emploi du Service d'indexation et de bibliographie à l'Assemblée nationale du Québec.

Ann Taylor est chargée des relations publiques à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest.